

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1025/SLAG Arrêté de promulgation n° 1025/SLAG du 12 novembre 1974.

n° 1025/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 novembre 1974

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro
25 novembre 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas. le décret n° 74-796 du 23 septembre 1974 relatif à la procédure de contestation de la nationalité des personnes physiques. Art. 2. __ Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation
le Haut-Commissaire adjoint
A.

BIDOU